

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Delphine Bertrand

<https://www.cadre21.org/membres/8142f2408fddba12e4e39159>

Date d'obtention : 2022-02-25 13:22:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Le protocole permet des interventions uniformes, efficaces et une prise en charge rapide des jeunes concernés. Minimisent les impacts et les préjudices pour l'ensemble des jeunes, familles et milieux concernés.

Le projet sexto est applicable dans le milieu scolaire, si l'évènement ne touche pas le milieu scolaire; référer les parents au service de police. Nous pouvons agir «en remplacement» des policiers (notamment pour rencontrer, questionner un jeune).

En situation de sextage, confisquer les cellulaires, se référer à la trousse sexto, suivre le protocole. Ne pas questionner le jeune; demander qu'il complète le formulaire afin d'identifier la nature de la situation. Le protocole sexto est réalisé en collaboration avec les commissions scolaire, le DPCP et le service de police. Une entente doit être conclue entre le DPCP et le milieu scolaire pour se prévaloir de la trousse sexto. Seuls les intervenants scolaires formés peuvent l'appliquer.

Ne jamais regarder les contenus liés au sextage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je sais maintenant comment réagir de façon efficace et proactive (sans nuire à d'éventuelles démarches judiciaires ou alternatives). Je me sens plus confiante.

Je retiens l'importance de ne pas questionner le/les jeune(s) concernés; me référer à la trousse sexto, utiliser les questionnaires. Confisquer les cellulaires.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas questionner le jeune (cueillette d'information via les outils sexto). Maintenir le lien avec le/les jeune(s) concernés.

Pouvoir bien l'informer sur les démarches à venir (est rassurant, pour les jeunes concernés, la famille et le milieu).

Bien me positionner quant à mon rôle et responsabilités dans la mise en oeuvre de la démarche sexto; pouvoir référer aux bonnes instances selon le contexte.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf